Action transversale

SUIVI - Suivre l'avancement de la stratégie énergétique et la mise en œuvre du schéma directeur



			Filière(s)			
Chaleur			Electricité		Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale Géotherm	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
×	x	×	x	×	x	×

		Cible(s)		
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x	x	x	x

Contexte

La stratégie définie dans le schéma directeur des énergies renouvelables a été le fruit d'un travail de plus d'un an, mené avec l'ensemble des communes. Toutefois, cette stratégie n'est que le point de départ de l'action qui va être menée sur le territoire. Le comité de pilotage doit être pérennisé afin de suivre et de piloter la mise en œuvre des actions, d'animer et de poursuivre la démarche.

Le contexte des énergies renouvelables concerne de nombreux acteurs et évolue constamment, il est ainsi nécessaire de rassembler régulièrement ces différents acteurs pour connaître leurs projets, bénéficier de leurs expertises et rester informer des évolutions réglementaires, technologiques et financières.

Porteur(s)

CSM

Partenaires à mobiliser

Communes
Porteurs de projets du territoire
Enedis / GRDF
TE63
Aduhme
ADEME
SMAD

Club Climat

Objectifs généraux de l'action

- Évaluer la mise en œuvre effective des actions
- Évaluer l'atteinte des objectifs de production et le développement des projets par un suivi des projets sur le territoire
- Faire évoluer la stratégie si il le faut pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés.

Mise en place d'un comité de suivi de la stratégie (ou pérennisation du COPIL) qui se réunit régulièrement pour :

- évaluer l'avancement des objectifs et des actions
- identifier les points de blocage pour lancer de nouvelles actions et créer des groupes de travail dédiés
- faire une veille sur les dispositifs régionaux et nationaux d'accompagnement et de financement
- faire une veille sur les systèmes innovants à développer, à accompagner sur le territoire

servio

- Évaluer l'atteinte des objectifs de production et le développement des projets par un suivi des projets sur le territoire
- → Effectuer un monitoring des projets sur la Communauté de communes en collectant le nombre de projets auprès des services urbanisme et les surfaces potentielles. Il convient alors de centraliser ces données au sein d'un service ad hoc de CSM pour assurer le suivi des projets en développement par rapport aux objectifs de production fixés à horizon 2030. Une frise des projets à développer avant 2030 permet de mesurer les efforts à fournir dans le temps pour atteindre les objectifs de productions visés.
- → Développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux énergétiques pour avoir une meilleure connaissance des demandes de raccordement et des projets en cours sur le territoire
- Faire évoluer la stratégie si il le faut pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés

En cas d'évolution contextuelle, technique et/ou réglementaire, il est important de pouvoir mettre à jour la stratégie et le plan d'actions afin qu'ils s'adaptent le mieux aux objectifs du schéma.

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)

+ 259 GWh

Moyens humains et financiers

0,1 ETP (temps de travail Chargé de Mission CSM) pas de coût supplémentaire

Planning de mise en œuvre

Dès 2024 et jusqu'en 2030 (objectifs de production EnR fixés à 2030)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Description de l'action

Suivi de la trajectoire énergétique globale et par filière - outil de suivi

Planification et aménagement du territoire PLANIF 01 – Penser une stratégie globale de planification et adapter les documents d'urbanisme (SCOT/PLUI/PLU)



			Filière(s)			
Chaleur			Electr	icité	Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	x	×	×	x	×	x

在自己的数据的标题	and the second	Cible(s)		
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x	×	x ************************************	x

		Publ	iques		Privées		
		Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises	
		x	x	x x	x = 17 - x = 17 - 18	, = x - x	
Contexte	opposable. Ils peu	vent permettre, ir	es outils très puissa nciter et/ou impose que les PCAET ou le	r l'installation d'én	ergies renouvelab	COLUMN TO THE PROPERTY OF THE	The state of the s
Porteur(s)	cs	M	Partenaires	à mobiliser		SMAD	
Objectifs généraux de l'action	- Modifier les doci traduire les object - Influencer le cah - Penser l'intégrat - Favoriser l'impla	er le zonage éolien et solaire aux documents d'urbanisme er les documents d'urbanisme en intégrant dans le règlement graphique et écrit des dispositions permettant de les objectifs du SDEnR cer le cahier des charges des constructeurs l'intégration de production d'EnR aux bâtiments dans la rénovation er l'implantation du photovoltaïque en toiture r un déploiement renforcé des énergies renouvelables, dans un cadre prédéfini et donc mieux accepté					
Description de l'action	d'accelération definance de la Modifier les doc activités. Les règle des secteurs conservemière de ces ze solaires (quelques - Influencer le cah → pour chaque procette action passe les constructions rebâtiments neufs production de challes projets d'amér obligations pourror - Favoriser l'impla → Mentionner expresser d'implantation, de part de production performances des → Sensibiliser les	minie par les comm uments d'urbanis ments écrits pour acrés aux activités ones, et notamme dizaines ou centa dire des charges d rojet de bâtiment p e aussi par le fait d neuves pour contr pour le tertiaire et modules photovol deur et/ou de froid agement et zones possent notamme port également être antation de photo plicitement dans le poit contribuer à dy n d'EnR pourrait m bâtiments et la lo ABF aux projets P	e aux documents of unes dans le cadre ime pour permettre ront être adaptés processor de conomiques ou de constructeurs oublic, intégrer un vie recommander foi ibuer à l'améliorati le résidentiel (s'assiltaïques à posterior den rappelant les processor de la citaïque de constructeurs de recommander foi buer à l'améliorati le résidentiel (s'assiltaïques à posterior den rappelant les processor de la citaïque de controlle registration de la citaïque en toiture en en entant les enjeux et entan	de la loi d'accéléra l'installation de P'our autoriser l'impe loisirs (sous réseronstruction). Il s'agies espaces non utivolet EnR dans le Cortement aux entrepon de l'autoconsonurer à minima que i). De même on incotentiels du bois élera à la réalisation runité de créer desements de ces zone en insme du solaire (pur certains types dibligatoire (lien aveila production d'En gageant des discussions de l'insme du solaire (pur certains types dibligatoire (lien aveila production d'En gageant des discussions de la production d'En gageant de la production d	tion de la product V au sol sur du fon plantation de pann rve de ne pas impagit de rendre possi lisés à proximité in CTP preneurs et aména mation et de la ples bâtiments soit citera à recourir au mergie, de la géotla effective des étues réseaux de chale es pour favoriser le hotovoltaïque et te construction (page le décret Tertiair R).	ion d'EnR. icier d'entreprises i leaux photovoltaïque de l'installation de mmédiate des bâtir legeurs de prévoir diroduction d'énergi "PV-ready" c'est à le EnR thermiques hermie et du solair des d'approvisionner. Des recommanier EnR. Ichermique), avec de rexemple en zone re et les obligations der l'avis de l'ABF por le le l'ABF por le l'avis de l'ABF por le le la la l'ABF por le la	ou d'autres ues au sol dans t la finalité e petites centrales ments. u PV toiture pour e des nouveaux dire capable pour la e thermique. Sur ement en énergie dations ou es règles souples d'activité), une s de
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 259	GWh	Moyens humai	ns et financiers	Ressources hum	aines dédiés au SCO élus	OT/PLU + temps

Planning de mise en œuvre

Planning du SCOT / Planning de révision des PLU

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de zones identifiées dans les documents d'urbanisme Nombre de cahiers des charges modifiées portant mention EnR

Planification et aménagement du territoire

PLANIF 02 – Établir des critères pour définir des zones de développement pour les grands projets EnR du territoire (éolien, solaire au sol)



Contexte

			Filière(s)			
Chaleur			Electr	icité	Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV Ec	Eolien	Méthanisation
				×	×	

		Cible(s)		
Publiques Privée			Privées	
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
X	x	x	x	x

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, du 10 mars 2023, les communes doivent définir, en adéquation avec l'EPCI, des zones d'accélération sur lesquelles les procédures administratives liées au développement vont être accélérées. La définition de ces zones est coordonnée par l'EPCI dans le cadre du SDEnR. Par ailleurs, définir des zones de développement constitue également une mise en œuvre opérationnelle du SDEnR.

Au-delà de cette obligation législative, l'étude du potentiel mené à travers le SDEnR a identifié des zones potentielles pour l'installation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques au sol, et de nombreux opérateurs souhaitent engager des projets. Cependant, si l'atteinte des objectifs du SDEnR passe par un développement de l'éolien et du PV au sol, il ne s'agit pas d'équiper toutes les zones. Au contraire, pour parvenir aux objectifs, il est nécessaire de réguler le déploiement de cette filière afin de conserver un niveau d'acceptabilité satisfaisant. Il est donc souhaité de définir collectivement les secteurs dans lesquels l'éolien et le solaire au sol seront possibles, en excluant les autres.

Parmi les zones d'accélération retenues, il sera également question de définir les conditions favorables d'un tel développement : taille des projets, type de sols équipés, type de portage envisagé...

Communes

Ce travail de définition, à la fois technique et sensible, nécessite une démarche adaptée.

			Habitants du territoire
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Entreprises Services de l'État (DDT/DREAL)
			SMAD
			ADEME

- Permettre d'atteindre les objectifs de production tout en respectant une répartition territoriale réfléchie
- Encadrer le développement de l'éolien et du solaire au sol sur le territoire pour éviter les projets non voulus

Objectifs généraux de l'action

Objectif connexe:

- Répondre à l'obligation légale définie dans le cadre de la loi d'accélération des EnR de définir à l'échelle communale des zones d'accélération

Description de l'action

Etapes de mise en œuvre :

- définition d'une méthode de travail à l'échelle intercommunale
- accompagnement des communes dans le cadre la définition des zones d'accélération
- mise en commun et analyse croisée : concertation à l'échelle intercommunale pour hiérarchiser et prioriser les zones
- définition des modalités de mise en œuvre des projets : techniques, financières, type de portage envisagé...

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 117 GWh	Moyens humains et financiers	Implication des élus pour porter la démarche Pas de moyens supplémentaires nécessaires requis
Planning de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2024 : définition des z	modalités de développement pour les	s zones retenues
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'élus participants à la dér	ntement par les communes d'accueil e marche es arrêtés au niveau intercommunal	t CSM

Planification et aménagement du territoire

PLANIF 03 – Élaborer une stratégie de maîtrise foncière (solaire au sol et éolien)



			Filière(s)			
Chaleur			Electr	icité	Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	ermique Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
				X	X	

		Cible(s)		
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
Х		X	X	

Contexte

L'accès au foncier est une première étape particulièrement concurrentielle dans le développement des grands projets d'ENR. C'est aussi une étape cruciale pour rendre la suite du projet possible.

L'atteinte des objectifs de production du territoire, dans un contexte accepté et maîtrisé, passe donc par une maîtrise foncière réussie.

Porteur(s)

CSM (avec les communes concernées)

Partenaires à mobiliser

Bureaux d'études spécialisés (appui méthodologique)

Combrailles Durables

Objectifs généraux de l'action

Sur les terrains jugés prioritaires pour les projets PV (au sol) et éolien, disposer d'accords fonciers exclusifs permettant à la collectivité de conserver la maîtrise des projets.

Comme le pratiquent les opérateurs privés, la démarche consiste à signer, très en amont d'un projet, une promesse de bail avec le propriétaire (et le cas échéant l'exploitant agricole). La promesse ne prévoit pas d'engagement financier, mais si le projet se réalise, le promettant s'engage à contractualiser un bail emphytéotique.

Dans la suite de l'action PLANIFO2, après sélection des sites prioritaires :

- identification des propriétaires et exploitants concernés
- évaluation du potentiel technique de chaque zone
- définition de règles prévisionnelles d'indemnisation des propriétaires et exploitants
- rédaction d'un modèle de promesse de bail

Description de l'action

Ce travail préalable est coordonné par un chargé de mission de CSM.

Puis, en lieux avec des élus référents dans les communes concernées :

- rencontre individuelle avec les propriétaires et exploitants
- le cas échéant, réunion collective par secteur
- négociation et signature des promesses de bail

Les accords fonciers pourront être signés au nom de la commune d'assise ou de CSM (à déterminer au cas par cas).

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)

+ 117 GWh

Moyens humains et financiers

Temps de chargé de mission CSM (0,2 ETP sur 2 ans) Bénévolat des élus communaux Pas de frais externes

Planning de mise en œuvre

Démarrage dès que possible. Premiers contacts lorsque les zones auront été priorisées avec les communes. L'action doit s'étaler sur deux ans environ, avant de laisser la place au développement des projets.

Indicateurs de suivi et d'évaluation Nombre d'accords fonciers signés

Nombre de zones potentielles suffisamment sécurisées pour pouvoir développer les projets

Animer et coordonner le développement des EnR

ANIM 01 - Sensibiliser et promouvoir les énergies renouvelables



			Filière(s)				
		Chaleur			Electricité		
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation	
x	×	x	×	x	×	×	

		Cible(s)		
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
5.0 (0.00)		Y	Y THE Y	or a second

Contexte

Il est crucial de mieux accompagner le grand public et les professionnels pour une meilleure compréhension des enjeux de la transition énergétique et de la production d'EnR sur le territoire. La diffusion d'une information transparente, neutre et objective sur les différentes filières d'énergie renouvelable et les projets en cours sur le territoire permettrait de renforcer l'appropriation et l'acceptation de la population. La promotion des dispositifs de soutien et des aides existantes en matière de rénovation thermique, de renouvellement des équipements de chauffage ou l'installation de panneaux solaires permettrait également d'encourager le développement EnR dans le secteur résidentiel, industriel, tertiaire et agricole.

Face à une augmentation du nombre de démarchages téléphoniques, les collectivités peuvent fournir une information fiable aux habitants et entreprises sur les différentes filières, aides et installateurs certifiés existants sur le territoire.

Porteur(s)

CSM

Partenaires à mobiliser

Communes EPCI voisins Aduhme SDE63 ADEME

Associations

Objectifs généraux de l'action

- Sensibiliser le grand public et les entreprises à la transition énergétique et aux énergies renouvelables pour permettre l'appropriation locale
- Apporter une information neutre et fiable et lutter contre le démarchage commercial abusif pour renforcer le développement de projets chez les particuliers et les entreprises
- Promouvoir les installateurs locaux agrées pour favoriser le développement économique de la filière sur le territoire

Description de l'action

Organiser, participer à, ou soutenir des événements qui permettent de promouvoir le développement des énergies renouvelables sur le territoire : salons, visites, conférences, réunions publiques...

CSM n'a pas vocation à porter l'intégralité des événements en lien avec les énergies renouvelables sur son territoire mais, dans le cadre de cette action, il s'agira d'identifier les modalités de soutien de l'EPCI en la matière : organisation, co-portage, participation en tant qu'intervenant, soutien financier ou mise à disposition de salles/matériel, relai de communication...

A l'image de la fête de la transition, l'approche retenue est plutôt celle d'animations conviviales, ludiques et accessibles à toutes et tous. De plus, afin de favoriser l'acculturation et la montée en compétences du territoire, il s'agira de mettre en avant des retours d'expériences concrets au travers de visites de sites.

L'année 2024 aura pour but de consolider la programmation d'animations déjà engagées sur le territoire.

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)

+ 259 GWh

Moyens humains et financiers

0,2 ETP annuel (soit 10k€/an)

Budget animation : environ 5 000€ par an

Planning de mise en œuvre

A partir de 2024 (moyens humains dédiés), et au fil de l'eau sur la durée du SDEnR

Indicateurs de suivi et d'évaluation Nombre d'évènements

Nombre de personnes mobilisées lors des évènements

Nombre de conseils personnalisés

Nombre d'installations effectivement concrétisées et production associée

Animer et coordonner le développement des EnR

ANIM 02 - Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire et renforcer les partenariats/synergies (communes, particuliers, entreprises, agriculteurs...)



			Filière(s)			
	Chale	eur		Electr	icité	Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	x	x	x	×	×	x

		Cible(s)		
Public	lues		Privées	
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
X	x	X	X	x

Un potentiel de production important a été identifié sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, mais les possibilités et les besoins varient selon les spécificités de chaque commune et les typologies d'acteurs. Contexte L'ensemble des acteurs du territoire sont volontaires et motivées, mais ils manquent souvent de moyens et d'expertise pour mettre en œuvre les projets. Dans certains cas, ils ne peuvent pas ou ne souhaitent pas être directement porteuses des projets. Il y a donc un besoin important d'appui et de conseil technique. Communes Aduhme **CSM** Partenaires à mobiliser Porteur(s) CCI Chambre d'Agriculture - Informer les différents acteurs sur les différents types d'EnR - Apporter un appui personnalisé afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes du territoire - Soutenir le développement de projets et faire de tous les acteurs du territoire des leviers importants du déploiement des EnR Objectifs généraux de l'action en les aidant à concrétiser leurs projets - Créer des synergies entre l'ensemble des acteurs du territoire - Informer les acteurs sur les différents types d'EnR : → mettre en place des temps d'échanges réguliers sur les questions énergétiques → relayer les événements régionaux et les dispositifs d'accompagnement / financement (AAP, AMI, subventions, etc.) - Apporter un appui personnalisé afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes du territoire Il est question de recruter une personne d'un profil plutôt technique qui sera en mesure d'accompagner et conseiller les porteurs de projets potentiels. Description de l'action - Soutenir le développement de projets et faire de tous les acteurs du territoire des leviers importants du déploiement des EnR en les aidant à concrétiser leurs projets Créer des synergies en relation avec les structures existantes : l'Aduhme pour les particuliers, la CCI et la pour les entreprises et la Chambre d'Agriculture pour les agriculteurs. Ces trois structures sont dotées en moyens humais et financiers dédiés au développement des énergies renouvelables Objectifs énergétiques à 2030 + 259 GWh Moyens humains et financiers 0,6 ETP/an (soit 30k€)

Planning	de mise en œuvr

d'évaluation

A partir de 2024

Démarrage dès que possible. Le conseil et l'ingénierie pourront être apportés dès que les moyens humains nécessaires auront été affectés à l'action

Nombre de démarches et projets accompagnés Puissance totale installée et production associée Budget dédié et retour sur investissement

DEV 01 - Analyser le potentiel pour prioriser les projets EnR : diagnostics, études d'opportunité/faisabilité



			Filière(s)			
	Chal	eur		Electr	icité	Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	x	x	x	x	×	x

		Cible(s)		
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x	x	X	x

Contexte

Le SDEnR a permis d'identifier les potentiels de développement des différentes filières EnR à l'échelle territoriale ainsi que des projets potentiels. Il convient maintenant d'affiner et prioriser ce potentiel par des études d'opportunité/faisabilité sur des projets concrets

Communes Combrailles Durables Porteur(s) CSM Partenaires à mobiliser Chambres Consulaires Aduhme

Objectifs généraux de l'action

- Affiner la connaissance du potentiel de production EnR du territoire
- Hiérarchiser les projets à mettre en œuvre
- Financer les études
- Regrouper les études pour réduire les coûts
- Amorcer une planification des projets à réaliser

Afin de bien dimensionner les projets et identifier l'ensemble des contraintes, il est nécessaire de réaliser des études d'opportunité ou de faisabilité. La réalisation de plusieurs études en même temps permet de réduire les coûts de revient de ces études. Il pourrait par exemple être publié un marché d'études multi EnR chaleur ou d'implantation solaire PV sur les bâtiments communaux et intercommunaux. Ces études peuvent également être couplées avec les audits nécessaires dans le cadre du Décret Tertiaire. Outre les économies d'échelles, la réalisation d'études simultanées permet ensuite de mettre en place une stratégie de réalisation inscrite dans un calendrier précis.

Description de l'action

Le regroupement d'étude peut se faire pour différentes cibles :

- Bâtiments communaux et intercommunaux
- Zones d'activités
- Lotissements
- Regroupement d'agriculteurs

Le Contrat de Chaleur Renouvelable porté par Territoire d'Energie 63 permet de financer 70% des études.

0,1 ETP pour la coordination des études, Objectifs énergétiques à 2030 + 259 GWh Moyens humains et financiers soit 5 000€ (GWh) Etudes de faisabilité : 4 à 12 k€ 2024

Planning de mise en œuvre

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'études réalisées Production potentielle des projets

Participer au développement opérationnel des projets DEV 02 - Équiper tous les nouveaux bâtiments publics et privés de panneaux photovoltaïques



			Filière(s)			
	Chal	eur		Electr	icité	Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
				x		

		Cible(s)		
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x			

Contexte

Les bâtiments neufs représentent des opportunités pour le développement du solaire photovoltaïque, ils doivent être conçus de façons à pouvoir accueillir des centrales solaire photovoltaïque. La règlementation impose pour tous nouveaux bâtiments de plus de 500 m² d'emprise au sol un taux d'équipement de 30% de la surface de toiture à partir de janvier 2025, puis 40% en 2026 et 50% en 2027. Cette obligation peut être généralisée pour tous les nouveraux bâtiments communaux et

	intercommunaux.		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes Combrailles Durables
Objectifs généraux de l'action	- Développer le solaire PV sur les bâ - Générer des retombées économiqu - Exemplarité des collectivités	itiments communaux et intercommu ues locales	naux
Description de l'action	(orientation, structure, type de toitul'intercommunalité. Dans le but d'intégrer au mieux cette. Recenser les projets de bâtiments le Définir les critères de conception p	re, etc). Cette réflexion doit être n	V des centrales en toitures
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	à déterminer selon le nombre de projets de construction	Moyens humains et financiers	0,1 ETP pour la coordination soit 5 000 € Coût d'une centrale PV en toiture : 1 à 2 €TTC/WC
Planning de mise en œuvre	Dès 2024		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bâtiments intercommun Puissance installée (kWc) Production solaire PV annuelle (MW		

DEV 03 - Faciliter l'organisation de groupements d'achat de panneaux photovoltaïques pour des économies d'échelles et des effets d'entraînement de voisinage



			Filière(s)			
	Chale	eur		Elect	ricité	Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique Chaleur fatale	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
			MINISTER CA	×		
			Cible(s)			
	Public	jues	Privées			
	Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises	

Contexte

Pour encourager le développement du solaire photovoltaïque dans le secteur résidentiel, Il est pertinent de proposer aux particuliers de créer des groupements de commandes de panneaux solaires. Ce type d'opérations permet notamment de garantir dans l'opérationnalité de la mise en œuvre un service et des produits fiables tout en baissant le coût.

Combrailles Durables a déjà organisé un groupement de commandes de kits solaires en partenariat avec SolarCoop, cette opération pourrait être renouvelée et coordonnée par la comcom.

	opération pourrait être renouve	elée et coordonnée par la comcom.	
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Combrailles Durables SolarCoop Communes SMAD Aduhme
Objectifs généraux de l'action	Renforcer la communication au Diminuer le coût des installation Dynamiser la filière et les artisa	ns et renforcer l'accessibilité	
Description de l'action	l'ordre de 20 %). Accompagner les habitants pou De nombreuses personnes ne se coordonnée à l'échelle d'un terre Renforcer la communication au Ce genre d'opération nécessité de la population à la transition e Dynamiser la filière et les artissens, les groupements d'achats	ur plus de confiance e lancent pas dans ce type de projets par pritoire permet d'éviter ce genre de dérives. utour du solaire photovoltaïque d'importants moyens de communication. Cénergétique et aux énergies renouvelables. ans localement	C'est donc l'occasion de sensibiliser une grande partie ans locaux et de qualité. Le filière photovoltaïque

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)

Moyens humains et financiers

Frais de communication (environ 2000 €/an) Moyens humains cf. fiche action ANIM 02

Planning de mise en œuvre

fin 2024/début 2025

Indicateurs de suivi et d'évaluation Nombre de projets accompagnés

Puissance installée et production associée

Évaluation des économies réalisées par les ménages engagés dans la démarche

DEV 04 - Structurer une filière locale de bois énergie



			Filière(s)			
	Ci	naleur		Electricité		Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
×						

		Cible(s)			
Pub	liques	Privées			
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises	

		Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises		
		X	X = 3.5 (a)	x	x	x		
Contexte	The state of the s		ergie comme source er les ressources te		chaleur nécessite u	n approvisionneme	ent local et	
Porteur(s)		CSM	Partenaires	à mobiliser		Communes ONF CNPF AuRA EE Fibois		
Objectifs généraux de l'action	- Accompagi	Développer la ressource bois énergie locale Accompagner les propriétaires foncier dans la gestion durable des forêts Valoriser la ressource locale dans les projets						
Description de l'action	contraintes - Parcelles fo - Accès diffio - Manque de Afin de répor leviers d'act parcellaires Le rôle de la - Eviter les c - Favoriser le - Mettre en Cette straté et doit impli	sont les suivantes sorestières majorita iles (voiries, pente e professionnels quandre à ces contrainions sur l'aménage pour permettre la collectivité, avec loupes rases e développement coplace des contrats gie de développem quer tous les acteu	irement privées et e) ualifiés. ntes, la collectivité ement forestier et la création de parcell es partenaires com	fortement morcele et les communes c a maîtrise du fonci- es de surfaces plus pétents sera égale re it se penser à une e opriétaires, agricul	ées (petites surface doivent monter en er. L'objectif étant s importantes et air ement de veiller à l'	compétence sur le de procéder à des nsi exploitables. 'exploitation durab	s possibilités et remembrements le de la forêt e de la collectivité	
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+	12 GWh	Moyens humai	ns et financiers		cf. fiche action ANI s à mobiliser au se		
Planning de mise en œuvre	A débuter d	ès 2024 et à péren	niser sur le long te	rme				
Indicateurs de suivi et d'évaluation		estières couvertes contrat d'approvisi	par des plans de ge ionnement locaux	estion durable				

Participer au développement opérationnel des projets DEV 05 - Définir une stratégie de renouvellement des systèmes de chauffage pour les bâtiments publics



			Filière(s)			
Chaleur				Electri	Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	×	×	×			

A PROMISE		Cible(s)		
Publiq	ues	Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x			

Contexte

Les énergies fossiles, sont particulièrement émettrices de GES, dans l'optique des objectifs de transition énergétique, leur remplacement par des énergies renouvelables est un enjeu fort de décarbonation. De plus les énergies renouvelables sont moins exposés aux fluctuations de prix de l'énergie et représente un enjeu d'indépendance énergétique.

Un nombre important de bâtiments publics est équipé de systèmes de chauffage énergivores et polluants. leur remplacement est donc primordial.

Mark Stranger Stranger			Communes
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	TE63
			Aduhme

Objectifs généraux de l'action

- · Planifier les travaux de remplacement des appareils de chauffage au fioul et au gaz
- Optimiser les investissements et recettes
- Exemplarité des collectivités

La mise en place d'une stratégie de renouvellement des appareils de chauffage est essentielle dans la transition énergétique et la décarbonation du mix énergétique.

L'action DEV 01 permettra de définir les investissements nécessaires et les économies réalisables via le renouvellement des appareils de chauffage des bâtiments communaux et intercommunaux. Sur cette base, un planning de remplacement sera réalisé pour optimiser ce renouvellement en prenant en compte :

Description de l'action

- Le type d'énergie utilisé (remplacement des appareils fioul en priorité)
- L'ancienneté des appareils de chauffage
- Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments

Ce travail permettra en outre d'accompagner les communes dans le choix des entreprises, la compréhension des devis, le choix des filières énergétiques, etc ...

Le Contrat de Chaleur Renouvelable porté par le TE63 permet de financer ces travaux

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)

+ 10 GWh

Moyens humains et financiers

Moyens humains cf. fiche action ANIM 02 PAC géothermique = 800 à 1000 €/kW Chaudière bois = 1000 à 2000 €/kW Solaire thermique = 800 à 1200 €/m2

Planning de mise en œuvre

2025

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de système de chauffage aux énergies fossiles remplacés par de la chaleur renouvelable Consommation EnR chaleur annuelle des bâtiments communaux et intercommunaux (MWh)

DEV 06 - Poursuivre le travail de valorisation de la chaleur fatale d'Aubert & Duval



d'évaluation

			Filière(s)			
	Chale	eur		Elect	ricité	Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
		x				
			Cible(s)			
	Public	ques		Privées		
	Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises	
	x	x		自己的人员工	x	

		Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises	
		X	x			x	
Contexte	Market and the second s	menter ses fours.	tée sur la commune Elle possède un gis étique	and the second section of the second	AND THE SECOND S		
Porteur(s)	Aubert	& Duval	Partenaires	à mobiliser		CSM Communes CCI ADEME	-
Objectifs généraux de l'action	-Valoriser la chale	ur fatale d'Aubert	& Duval en interne	e et en externe			
Description de l'action	Le gisement de chaleur fatale d'Aubert & Duval en interne et en externe Le gisement de chaleur fatale d'Aubert & Duval est très important, cependant sa valorisation en externe est difficile. Selon la vision de la valorisation de la chaleur fatale de l'ADEME, le travail de réduction des besoins et de valorisation interne été réalisé par l'entreprise. Elle cherche maintenant à valoriser en externe, ce qui représente une opportunité de décarbonation pour les communes alentours. Sous l'égide de la CSM les besoins de chaleurs des bâtiments communaux et intercommunaux aux alentours de l'usine ont é identifiés. La principale contrainte réside dans le fait que les besoins de chaleur sont trop faibles et trop éloignés de la source de production pour pouvoir justifier la mise en place d'un réseau de chaleur. Ainsi des solutions sont à l'étude comme le stocka et le transport de chaleur par camion. Ce travail doit être poursuivi en lien étroit entre Aubert & Duval et CSM via des réunions d'avancement régulière (fréquence définir)						risation interne a de e l'usine ont été ource de mme le stockage
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 45	GWh	Moyens humai	ns et financiers	Moyens humains + moyens humain	cf. fiche action ANI s de l'entreprise	M 02
Planning de mise en œuvre	A définir par Aube	ert & Duval					
Indicateurs de suivi et	Quantité de chale	ur fatale valorisée	e en externe				

suivi de la consommation énergétique de l'entreprise

Maximiser les retombées économiques des projets ECO 01 – Impliquer le territoire (collectivités/citoyens) dans le financement des projets EnR



			Filière(s)			
Chaleur			Electr	icité	Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
X				x	X	X

		Cible(s)			
Publiq	ues	Privées			
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises	
X		X	X	1 10 E. Borell	

Contexte

La mise en œuvre du plan d'action du SDEnR nécessite des moyens financiers conséquents, d'abord en ingénierie et études, puis en investissement.

Dans ce contexte il est nécessaire de mobiliser des ressources financières dédiées.

Par ailleurs la participation financière des habitants permet souvent de renforcer l'acceptation des projets.

Le territoire pratique déjà ces démarches à travers différentes structures : Soleil de la Viouze s'agissant de l'investissement public; Combrailles Durables s'agissant de l'investissement des habitants (et de quelques communes). Le terreau est donc favorable à un déploiement plus large de cette stratégie.

Porteur(s)

CSM

Partenaires à mobiliser

Communes Habitants Combrailles Durables Fonds Energie Partagée Conseils externes

Soleil de la Viouze

Objectifs généraux de l'action

Mobiliser des ressources financières complémentaires et favoriser l'acceptation des projets, notamment par :

- la constitution d'un pot commun avec les communes (sur la base du volontariat)
- la mobilisation des habitants pour participer au financement des projets

L'action doit être menée selon deux axes parallèles : participation financière des communes d'une part, participation des habitants d'autre part.

Concernant la participation des communes, une réflexion doit être lancée sur la SAS Soleil de la Viouze. S'agit-il d'un outil adapté ? Est-il possible ou souhaitable d'y intégrer les communes.

En parallèle, la possibilité de constituer un fonds de concours auquel abonderaient les communes volontaires peut être étudiée. Ce fonds permettrait de financer l'ingénierie et les actions de développement des projets. A terme il pourrait être remboursé grâce aux recettes fiscales et aux bénéfices générés par les nouvelles installations EnR.

La participation au fonds de concours pourrait être proportionnelle au nombre d'habitants (ou un autre critère tel que le potentiel fiscal de la commune). Les communes s'impliquant directement dans des grands projets sur leur territoire (éolien, PV au sol) pourraient en être dispensées.

Description de l'action

Ce dispositif permettrait ainsi de faire contribuer les communes qui n'ont pas de potentiel technique, et d'inciter les communes ayant du potentiel à s'engager dans les projets.

En phase de réalisation des projets, la participation financière des communes pourra être envisagée en direct via la société de projet dédiée. Il n'est pas indispensable de disposer pour cela d'un autre véhicule juridique d'investissement.

Concernant la participation des habitants, il s'agira d'étudier la possibilité de faire appel à Combrailles Durables comme outil territorial : le périmètre géographique, les modalité de participation, les retombées attendues pour les habitants sont-ils adaptés aux objectifs de CSM ? Les dirigeants de la coopérative sont-ils prêts à assurer cette fonction?

Une alternative pourrait être étudiée avec le fonds Energie Partagée (quelle implication possible dans le développement des projets du territoire ?).

En dernier lieu, la possibilité de créer une nouvelle structure dédiée pourra être envisagée.

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)

Moyens humains et financiers

Temps d'ingénierie pour coordonner la réflexion estimé à 0,5 ETP sur un an. Implication politique des élus requise pour construire

une solution politique. Des frais de prestations externes sont à prévoir dans l'hypothèse de création d'une structure dédiée, ou d'évolution des structures existantes (AMO juridique et technique : ± 20k€ HT)

Planning de mise en œuvre	Réflexion à engager rapidement, en parallèle à la définition des zones d'accélération pour la partie qui concerne les communes Un dispositif intercommunal de financement devrait être opérationnel en 2025. Pour les habitants, les discussions pourront s'engager dans un second temps, en fonction des orientations retenues pour les communes.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de communes impliquées financièrement Nombre d'habitants impliqués financièrement Montants territoriaux mobilisés

Maximiser les retombées économiques des projets ECO 02 - Réfléchir à la répartition des coûts et recettes entre les communes et l'EPCI (IFER, moyens humains et financiers mutualisés)



			Filière(s)			
Chaleur			Electr	Biogaz		
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
X				X	X	

		Cible(s)			
Publiques		Privées			
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises	
X		A Describeration	18 学师范操告为3		

Contexte

Indicateurs de suivi et

d'évaluation

La mise en œuvre des projets par les communes s'avère parfois complexe, et ces dernières sont en attente d'un appui intercommunal pour les aider et les conseiller.

Par ailleurs le bon fonctionnement des installations requiert une certaine maîtrise technique. La multiplication des installations doit permettre de se doter de compétences partagée pour répondre à ce besoin.

Enfin, certaines communes souhaitent mieux bénéficier des retombées – notamment fiscales – des projets qu'elles acceptent sur leur territoire. Là aussi, une forme de mutualisation peut être pertinente.

Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes			
Objectifs généraux de l'action		n vise à optimiser les moyens humains et financiers alloués au développement des EnR, pour permettre à chaque une d'accepter les projets et de valoriser le potentiel de son territoire.				
Description de l'action	l'exploitation des installations d'éner Moyens humains mutualisés : - mettre en place au niveau CSM une - identifier les compétences techniqu postes partagées entre communes e Moyens financiers mutualisés : - organiser des commandes groupée - mettre en place une budget de dév En parallèle, une réflexion sur le part	rgies renouvelables. e capacité d'ingénierie et de conseil à ues nécessaires à l'exploitation des in t CSM s d'études reloppement partagée (cf. action ECC tage de la fiscalité pourra être menée ir leur territoire. Cette réflexion devra	ntre CSM et les communes pour le développement et destination des communes, en amont des projets istallations (bois énergie, PV), et créer un ou des (901) e, afin d'aboutir à des règles de répartition incitant les a néanmoins préserver des capacités financières			
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	/	Moyens humains et financiers	Un poste technique à créer pour intervenir sur les phases amont et aval des projets (moyens rattachés à la fiche action ANIM 02)			
Planning de mise en œuvre	financiers.		t de définir plus précisément les besoins techniques et ière année, puis montée en puissance à partir de 2026			

Nombre de projets mis en place par les communes avec l'appui de CSM

Montant de l'IFER reversé aux communes d'assise des projets

Nombre d'installations utilisant des moyens humains partagés pour l'exploitation

Maximiser les retombées économiques des projets

ECO 03 - Mettre en place des contrats d'électricité locaux à destination des habitants



			Filière(s)			
Chaleur		Electricité		Biogaz		
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
				x	X	

		Cible(s)			
Publiques		Privées			
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises	
interplate in	an Hallet John	X	X	X	

Contexte

Le lien entre production locale d'énergie sur un territoire et accès à l'énergie produite n'est pas toujours évident. Dans un contexte de forte hausse des prix de l'électricité, les populations locales sont de plus en plus intéressées pour bénéficier de l'électricité produite à un prix avantageux. Cette relation peut favoriser l'acceptation des projets, en rendant perceptible leur utilité sociale.

Les évolutions réglementaires récentes permettent de plus les montages de ce type (contrats de gré à gré, autoconsommation collective).

Porteur(s)

CSM (coordinateur)

Sociétés de projet (fournisseur d'énergie) Partenaires à mobiliser

Soregies Soleil de la Viouze Enercoop

Prestataires spécialisés (responsables d'équilibre, gestionnaire clients, assistance contractualisation)

Objectifs généraux de l'action

L'action consiste à valoriser l'électricité produite par les centrales du territoire via des contrats locaux. Cette action vise un double objectif :

- Améliorer l'acceptation des projets
- Contribuer à un meilleur partage des retombées économiques des projets

Dans certains cas, cette action contribuera aussi à viabiliser le modèle économique des installations en sécurisant un débouché.

Pour chaque installation locale de production d'électricité renouvelable, plusieurs options de valorisation de l'énergie doivent être étudiées :

- autoconsommation directe, dans le cas de petites centrales en toitures ou ombrières (consommation par une entreprise ou une collectivité
- autoconsommation collective, dans le cas d'un projet (ou d'une grappe de projet) atteignant une certaine puissance). Pour les projets les plus importants l'ACC peut ne porter que sur une partie de la centrale (cf. Queuille) - vente à un fournisseur d'énergie partenaire, qui s'engage à proposer une offre locale d'électricité pour tout ou partie du volume produit par la centrale.

Description de l'action

Un travail amont est nécessaire pour bien maîtriser les avantages et inconvénients de chaque solution, et leurs conditions de mise en œuvre. Une veille réglementaire est aussi souhaitable car les évolutions sont fréquentes. En disposant d'une bonne maîtrise des différentes options, CSM pourra préconiser suffisamment en amont une solution pour chaque projet, et négocier avec les partenaires le cadre contractuel adapté.

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)

+ 125 GWh

Temps de veille et de négociation amont des cadres contractuels: 0,1 ETP sur 2 ans

Moyens humains et financiers L'ingénierie et les coûts associés doivent être pris en charge par les sociétés de projet, et intégrés dans le budget d'investissement des centrales de production.

Planning de mise en œuvre

L'opération d'autoconsommation collective associée à la centrale solaire de Queuille est déjà une première réalisation. Les prochains contrats pourront se mettre en place lorsque de nouveaux projets importants seront mis en service. En amont, il est possible de poser les grands principes et de communiquer auprès de la population sur les futurs contrats.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de centrales concernées par des contrats locaux.

Nombre de kWh valorisés via des contrats locaux

Nombre d'habitants et d'entreprises bénéficiant de contrats locaux de fourniture